

Uccle, le 9 septembre 2024

Chers parents, chers responsables,

Par ce courrier, nous désirons vous informer des services offerts par le **Centre Psycho-Médico-Social libre d'Uccle A** qui collabore avec l'institut Saint-Vincent de Paul où est scolarisé votre enfant.

Notre Centre PMS (Centre Psycho-Médico-Social) est un lieu d'accueil, d'écoute, d'avis, de soutien et d'accompagnement pour les élèves et leur famille visant à favoriser leur développement optimal tout au long de la scolarité.

Ce service subventionné est entièrement **gratuit** et **consultatif** (*les avis remis sont non-contraignants*). Les parents et les élèves ont la **liberté** de consulter l'équipe du Centre PMS, ou non¹. Notre équipe est composée de psychologues, d'infirmières, d'assistantes sociales et de logopèdes, tous soumis au **secret professionnel**.

Dans notre travail d'accompagnement avec les jeunes, leurs parents et l'équipe éducative, nous proposons, entre autres :

- Une aide concernant les difficultés liées aux relations avec l'entourage, l'épanouissement ou la scolarité.
- Une réflexion autour de l'orientation scolaire et professionnelle.
- Un travail en partenariat avec les équipes pédagogiques (conseils de classe,...) et avec les services extérieurs en cas de nécessité (AMO, Centres de guidance, SAJ...).

Notre équipe est présente plusieurs demi-journées par semaine à l'école. Afin de pouvoir accueillir au mieux les parents se trouvant dans l'impossibilité de se libérer durant le temps scolaire, l'ensemble de l'équipe organise une permanence au Centre (sur rendez-vous) tous les **lundis après-midi jusqu'à 17h30**.

Le Centre est **fermé pendant les vacances scolaires** à l'exception de la 2^{ème} semaine des congés de détente et des vacances d'été où il reste ouvert début juillet et fin août. En restant à votre disposition pour toute rencontre ou question que vous jugeriez utile, nous vous prions de croire, chers parents, chers responsables, en notre souhait de collaboration dans votre mission éducative.

Pour l'équipe du Centre,

Alexis COUSIN
Directeur



¹ Vous pouvez à tout moment refuser l'intervention de l'équipe du Centre. Ce refus devra alors être notifié via le formulaire adéquat qui peut vous être remis sur simple demande (à l'école ou au Centre PMS)